



Archives départementales : lettre ouverte à Audrey Azoulay

Depuis notre appel au Service interministériel des Archives de France (SIAF) il y a deux ans (« [Les agents de l'État mis à disposition des départements sont-ils des agents comme les autres ?](#) »), **la situation ne semble pas avoir évolué** et cet appel pourrait être repris mot pour mot, le seul à modifier étant le remplacement de l'expression « conseil général » par celle de « conseil départemental » !

Le SIAF s'obstine à se comporter avec les collectivités départementales comme un partenaire mineur et à courber le dos, au détriment de ses propres agents, fonctionnaires d'État mis à disposition.

Le moins qu'on pourrait en attendre, ce serait qu'il les soutienne et les défende lorsqu'ils sont en difficulté. S'il n'en est même pas capable, comme il vient encore de le prouver, comment peut-on imaginer qu'il puisse exercer un quelconque contrôle scientifique et technique crédible et efficace par le biais de ces mêmes agents ?

L'État s'est déjà fortement discrédité en ne cessant de diminuer le nombre de postes scientifiques qu'il s'était engagé à mettre à disposition des départements. Le ministère de la culture se montre également incapable d'anticiper les réformes structurelles mises en place par l'État sur son territoire et les solutions qu'il tente de construire relèvent du bricolage après coup.

Il est grand temps, plus de trente ans après les premières lois de décentralisation et leur application au domaine des archives, de se reposer la question de la présence et de l'action de l'État sur le territoire dans ce domaine, du devenir de ses archives comme de celui de ses agents.

Nous demandons la construction d'une véritable réflexion à ce sujet. Nous demandons que, pour une fois, le ministère de la culture prenne en main son destin et soit force de proposition.

La CFDT-Culture est prête à l'y aider.

CFDT-CULTURE, section Archives
Paris, le 02 novembre 2016